



POLITIQUE DES PÔLES

La concertation sur l'évolution de la politique des pôles de compétitivité se poursuit

Le rapport d'évaluation sur la politique des pôles de compétitivité 2009-2012 préconise de reconduire et consolider cette politique initiée en 2005. Sur cette base, le Gouvernement a décidé une large concertation.

Mis en ligne le 04 septembre 2012

Favoriser un dialogue constructif sur l'avenir de la politique des pôles de compétitivité, tel est l'objectif de la concertation mise en place par le Gouvernement, le 19 juin dernier. Cette concertation est consacrée à l'écoute des principaux acteurs publics et privés impliqués dans cette politique nationale. Elle intervient avant de fixer les principaux axes stratégiques d'une troisième phase de la politique des pôles.

La concertation comporte de nombreux échanges et réunions, à tout niveau, avec les responsables des pôles de compétitivité, les représentants des collectivités territoriales et des ministères et agences impliqués dans cette politique.

Ce dialogue, que le Gouvernement souhaite particulièrement constructif, est prioritairement ciblé sur les évolutions possibles de la politique des pôles et notamment sur les sujets relatifs :

- > au développement de la R&D collaborative, cœur de métier des pôles de compétitivité,
- > aux missions d'accompagnement des entreprises dans leur croissance,
- > à la place des pôles de compétitivité dans les politiques industrielle et d'innovation,
- > au modèle économique des pôles de compétitivité.

Au terme de cette concertation, le Gouvernement arrêtera les grandes orientations de la politique des pôles de compétitivité pour les années à venir.

Pour participer à cette concertation, adressez vos propositions et commentaires avant le 15 septembre 2012 à concertation-pole-datar.dgcis@finances.gouv.fr

